

5.Demande d'extrait de bonne conduite vie et mœurs

Écrit par Administrator
Mardi, 07 Avril 2020 14:18 -

Le déplacement à l'administration doit être évité.

Les demandes doivent être faites par mail (service.permis-pensions@colfontaine.be) ou par courrier à l'adresse de l'administration communale impérativement avec un scan de la carte d'identité ou une copie de celle-ci.